

**AVENANT AUX REGLES PARTICULIERES
DE LA WOMEN'S CUP 2017**

ARTICLE 2/B - INSCRIPTION

En priorité, seront sélectionnés les pilotes s'étant engagés sur la totalité des épreuves dans l'ordre des inscriptions jusqu'au 15 février inclus. Passé ce délai et dans la limite des places disponibles, les pilotes seront sélectionnés ensuite en fonction du nombre d'épreuves où ils sont inscrits et de la date d'inscription.

Pour tout « forfait », un droit administratif de 70 € sera retenu.

ARTICLE 2/C - ENGAGEMENT

Pour les pilotes qui se seront inscrits et auront effectivement participé au roulage organisé par la FFM sur le circuit Bugatti **uniquement**, un remboursement de 30€ sera consenti sur l'engagement à la Women's Cup, une fois par an et par pilote.

Fait à Paris, le 14 février 2017